AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1579
FR0000031122-FS0761

5 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2016, complété par un courrier reçu le 5 juillet 2016, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne), a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juin 2016, par suite d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 16 877 553 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 4,51% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention effective	11 051 652	3,68	11 051 652	2,96
Détention par assimilation	5 825 901	1,94	5 825 901	1,56
Total Deutsche Bank AG	**16 877 553**	**5,62**	**16 877 553**	**4,51**

Le déclarant a précisé détenir par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 115 211 actions AIR France-KLM au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions AIR France-KLM (prise en compte dans la détention visée au 1er alinéa) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, le déclarant a précisé détenir, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 5 710 690 actions AIR France-KLM réparties comme suit (prise en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 1 *warrant* à dénouement en espèces portant sur 41 100 actions AIR France-KLM, exerçable le 14 septembre 2016 au prix de 7,5 € par action[2] ;
- 1 *warrant* à dénouement en espèces portant sur 124 400 actions AIR France-KLM, exerçable le 14 septembre 2016 au prix de 7,7 € par action[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 629 460 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 18 juillet 2016[2];
- 1 contrat *swap* portant sur 2 926 583 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 12 août 2016[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 13 277 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 31 août 2016[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 526 220 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 13 septembre 2016[2] ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 373 995 635 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1 au 28 juin 2016.

- 1 contrat *swap* portant sur 113 880 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 14 septembre 2016[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 89 974 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 4 novembre 2016[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 5 103 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 3 janvier 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 5 858 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 2 mars 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 43 043 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 14 mars 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 756 330 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 17 mars 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 265 433 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 12 avril 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 72 717 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 12 mai 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 27 038 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 19 juin 2017[2] ;
- 1 contrat *swap* portant sur 70 274 actions AIR France-KLM et dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 30 juin 2017[2] ;
